



Edito

Tout ça pour ça...

En 2012, lorsque l'ensemble des acteurs de la pédagogie et de la médecine a plébiscité le retour à l'école sur 4,5 jours, nous étions bien loin de penser que le dispositif tournerait au fiasco et engendrerait de telles batailles au sein des instances communales en 2018.

C'est pourtant bien ce qui s'est passé dès que l'actuel gouvernement a jugé bon de laisser la décision finale aux communes de rester sur 4,5 jours de classe ou de demander une dérogation pour revenir à 4 jours. Curieuse méthode pour des pouvoirs publics capables de décréter le passage à 80km/h sur l'ensemble des routes françaises sans distinction, mais incapable de trancher ce qui est bon ou pas pour nos enfants en termes de rythmes scolaires. Pourtant, il y a rarement au sein des conseils municipaux des chrono-biologistes ou des spécialistes de la pédagogie, capables d'appréhender finement cette question importante.

A Chavigny comme ailleurs, des groupes aux positions opposées se sont constitués pour tenter de faire pression sur l'équipe municipale afin qu'elle décide soit de rester sur 4,5 jours pour les uns, soit de revenir à 4 jours pour les autres. Dans de telles conditions et ne s'estimant pas légitime à trancher, le conseil municipal a décidé de s'en remettre à la décision des conseils d'écoles. Majoritairement c'est le retour à 4 jours qui a été voté, nous l'appliquons.

Reste désormais à mettre en place une nouvelle organisation pour la rentrée de septembre en prenant en compte la fin des subventions (elles sont liées aux 4,5 jours) et l'impact sur les emplois induits par les TAP qui disparaissent. Nous en reparlerons rapidement. Vous découvrirez également dans ce « 4 pages » les principaux éléments du budget 2018 qui vient d'être voté et le programme d'investissement qui en découle.

Bonne lecture !

Un véhicule utilitaire 100% électrique

Depuis plusieurs années, l'équipe municipale réfléchissait à l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour le service technique. C'est le tarif encore élevé de ce type d'équipement qui jusqu'à présent nous avait fait renoncer.

Or, des discussions débutées en 2016 entre notre Pays Terres de Lorraine et la Ministre de l'environnement d'alors ont finalement abouti à la mise en place d'une enveloppe spécifique pour notre Pays (les communautés de communes Moselle et Madon, Pays de Colombey, Saintois et Terres Toulaises) au titre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

La Commune de Chavigny a répondu à cet appel à projet et nous avons obtenu un financement important (60%) qui nous a permis, après mise en concurrence, l'acquisition d'un Citroën Berlingo rallongé 100% électrique et



équipé pour faciliter le quotidien des agents du service technique. L'autonomie de 150 km est largement suffisante pour notre activité communale et le coût en énergie et entretien est bien moindre que pour un véhicule thermique.

Ce petit geste pour l'environnement n'a que des avantages pour Chavigny !

Attention simplement à bien le repérer dans nos rues, car il est totalement... silencieux.

Vivre Ensemble : RAPPEL

Tondeuses, motoculteurs,... (arrêté préfectoral du 26/12/96):

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison des nuisances sonores qu'ils peuvent provoquer, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être réalisés que :

- les jours en semaine de 8h00 à 20h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Plus d'informations : <http://www.bruit.fr>



Feux de Jardin : Brûler des végétaux dans son jardin est interdit par arrêté préfectoral (15 janvier 1987) par sécurité mais surtout par respect pour ses voisins. Tous déchets végétaux doivent être emmenés à la déchetterie Moselle et Madon sur la zone d'activité de Moselle Rive Gauche.

Budget primitif 2018

En date du 30 mars le conseil municipal s'est réuni pour voter le budget communal de cette année. Le vote de ce budget élaboré par les élus a nécessité comme à chaque fois plusieurs soirées de débats d'orientation budgétaire.

La commission des finances a présenté, en étroite collaboration avec le personnel administratif, un budget en équilibre auprès des élus.

Ce budget oblige la commune à rester vigilante sur les dépenses de fonctionnement qui ont tendance à augmenter, principalement sur les services de maintenance et d'entretien que la commune ne peut réaliser elle-même du fait d'une technicité de plus en plus importante.

La part, non négligeable, des dépenses énergétiques est également sous surveillance. Le budget de fonctionnement dépasse le million d'euros, 1 009 014 €, avec une dotation globale de fonctionnement de 146 626 €.



Une bonne nouvelle est arrivée depuis à la commune. Cette dotation de fonctionnement a été augmentée pour la 1ère fois depuis plusieurs années de restriction budgétaire.

Le budget communal recevra 2246 € supplémentaire soit un montant de 148 921 €. Une heureuse nouvelle mais sachons la relativiser car cela ne fait, pour 1850 habitants, que 1,21 € de plus par Chaviniens !

Cette augmentation ramène à 80,50 € la dotation par habitant, pour mémoire celle-ci était de 83 € en 2016 et la moyenne pour les communes de même strate que Chavigny était de 145€.

Les bases communales pour les différentes taxes ont été réévaluées de 1,012% par l'Etat ce qui permettra à la commune de percevoir la somme de 627 092 €.

Cette somme sera effectivement perçue si l'Etat comme le Gouvernement s'y est engagé à compenser à l'Euro près la suppression de la taxe d'habitation pour certains contribuables.

Le suivi budgétaire nous permettra de nous en rendre compte en cours d'année car ces sommes seront versées régulièrement.

Le conseil a approuvé le fait de maintenir les taux de base aux mêmes niveaux que les années précédentes soit :

- Taxe d'Habitation : 12,74 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 15,75 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 39,60 %

Le budget d'investissement prévisionnel 2018 est de 594 526 €.

Il est consacré principalement à la rénovation énergétique de la Mairie, changement des fenêtres, volets, portes d'entrées, éclairage, isolation thermique par l'extérieur, et isolation des combles, ainsi que l'installation d'une VMC.

Ces travaux permettront de diminuer la facture énergétique de ce bâtiment communal et ainsi de maîtriser les dépenses de consommation de gaz et d'électricité. Ce nouveau confort agréera sans aucun doute au personnel administratif et aux utilisateurs de la mairie.

Le montant prévisionnel est de l'ordre de 160 000 € avec une subvention estimée à 66 000 €.

La commune prévoit le recours à l'emprunt pour financer l'intégralité des travaux et profiter ainsi des taux bas existants sur le marché.

Ce nouvel emprunt remplacera celui de l'éclairage public qui se termine en 2019 et ne viendra pas augmenter les charges actuelles de la commune.

Pour 2018, le capital des emprunts remboursé par la commune à ses créanciers se monte à 80 325 €.

Un nouvel éclairage en LED réduira la facture d'électricité du bâtiment communal des tennis des Clair Chênes ainsi que sa mise en sécurité pour un montant de 22 000 €.

La municipalité régularise l'acquisition de nouveaux terrains autour de l'espace André Chardin pour une somme de 30 000 €. Ces terrains avaient été portés jusqu'à ce jour par l'Etablissement Public Foncier Lorrain afin de réaliser cette salle appréciée par les associations pour leurs activités et les enfants lors des activités et la restauration scolaires.

Une somme de 6 400 € est également prévue pour l'achat de matériels de vidéo surveillance pour la protection de l'espace André Chardin mais également pour la place de l'église et l'acquisition de caméras mobiles.

La rénovation des fontaines de la place de l'église et du cimetière a été budgétée pour 12 500 €.

Une autolaveuse de 2 800 € pour le nettoyage des écoles a été inscrite au budget.

L'achat d'outillage pour les services techniques est envisagé pour 4 300 € afin d'éviter la location d'outils ou le recours aux entreprises.

Une étude sur l'aménagement de la partie communale de la zone des Clairs Chênes est budgétée pour 30 000 €.

La ligne budgétaire pour la voirie communale dispose à ce jour de plus de 79 000€ pour la réfection de la rue de la Rosière après la reconstruction d'une maison d'habitation.

La mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du city stade est de l'ordre de 26 000 €.

Le véhicule électrique de la commune a été financé pour un coût global de 6 000€ après subvention.

La commune continue d'entretenir et d'investir dans la forêt communale. Le devis estimatif présenté par l'Office National des Forêts pour des travaux de fonctionnement d'un montant de 5 384 € et d'investissement pour la somme de 1 762 € a été inscrit.

Bien entendu dans ce budget 2018, la participation financière de la commune pour les activités des différentes associations qui font le Vivre Ensemble n'a pas été oubliée, la municipalité versera sous forme de subvention la somme de 66 300 €.

Le budget 2018 confirme la volonté de la municipalité de ne pas augmenter la pression fiscale sur ses administrés par un maintien de ses taux dans un contexte d'incertitude porté par la suppression totale de la taxe d'habitation à l'horizon 2020.

Ce budget volontariste dans les investissements et les services à la population dépend d'une gestion rigoureuse au quotidien par les élus et le personnel administratif ainsi que du personnel technique par la réalisation de travaux sans avoir recours à des entreprises.



Rythmes scolaires : une décision à prendre

Pour rappel, il y a maintenant cinq ans, après de nombreuses concertations, débats, avis de spécialistes, les mairies avaient à mettre en place la semaine de quatre jours et demi avec l'organisation des temps d'accueils périscolaires (TAP).

Cette nouvelle façon d'organiser

l'école était saluée par tous – enseignants, chrono-biologistes, professionnels de l'enfance... –

comme une avancée dans la prise en compte du bien-être de l'Enfant. Le nouveau gouvernement, par l'intermédiaire de son ministre de l'Education, M. Blanquer, confirmait le bien-fondé d'une semaine scolaire de quatre jours et demi dans la prise en compte des rythmes de l'Enfant. Et d'ailleurs, la semaine de quatre jours et demi reste le régime légal, le passage à quatre jours devant faire l'objet d'une demande de dérogation.



Cependant, ce gouvernement a donné aux différentes municipalités le choix de rester sur un rythme de quatre jours et demi ou d'opter pour le retour à quatre jours. De la même façon qu'il y a cinq ans, la municipalité de Chavigny a souhaité réunir le comité de pilotage – regroupant enseignants, parents d'élèves, élus et présidents associatifs – pour ouvrir les discussions, avant de prendre une décision.

A l'issue de ce temps d'écoute et de réflexion, les conseils des écoles élémentaire et maternelle, décidaient un retour à une semaine de quatre jours, le conseil municipal a suivi cet avis. Accédant à la demande des enseignants de rallonger les matinées, propices à l'apprentissage, l'horaire des matinées est fixé de 8h30 à 12h. Concernant l'horaire des après-midis, il n'a pas encore été décidé de façon à permettre la prolongation de la réflexion pour donner aux enfants les meilleures conditions de vie pendant la pause méridienne. Les deux solutions envisagées sont un après-midi de 13h45 à 16h15 ou un après-midi de 14h à 16h30.



Avec le retour à quatre jours, le mercredi matin est à nouveau libéré. A ce titre, la MJC des Castors mettra en place un dispositif pour accueillir les enfants et leur proposer des activités de qualité, le matin, l'après-midi ou sur toute la journée du mercredi, avec repas ou non. Les informations pratiques vous seront communiquées ultérieurement.

Tarification Incitative pour la collecte des déchets ménagers

La Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM) est en charge de la collecte et du traitement des déchets. Cette compétence a été déléguée à une société publique locale (partagée avec la Communauté de Communes de Colombey) : la COVALOM.

Actuellement, la collecte et le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée sur la base foncière et payée en même temps que la taxe d'habitation et la Redevance Spéciale (RS) pour les entreprises, les administrations utilisant ce service public.

La réduction et la prévention des déchets sont des enjeux écologiques, financiers (réduction des coûts) et économiques (création d'activités) extrêmement importants pour l'avenir. Cette prévention des déchets nous concerne tous du producteur au consommateur.

La CCMM s'y est engagée depuis quelques années. Les élu-e-s ont souhaité en 2017 aller plus loin en réfléchissant à la mise en place de la tarification incitative (TEOMi). Après un an de réflexion et un audit du cabinet Inddigo, le conseil communautaire du 29/03/2018 a approuvé la mise en place de la TEOMi au 01/01/2019. D'autres délibérations ultérieures fixeront les détails de sa mise en œuvre.

La TEOMi est composée d'une part fixe (l'ancienne TEOM) et d'une part variable (incitative) qui dépendra du volume du bac à déchets et du nombre de levées. La facturation se fera « à la levée » (tarif à la levée selon le volume du bac X le nombre de collecte). Exemple : chaque collecte d'un bac de 240 litres pourrait revenir à 2,74 €, celle d'un bac de 140 litres, à 1,60 € (chiffres donnés à titre indicatif car les tarifs seront votés en conseil communautaire en 2020 après un bilan de l'année écoulée). (Source CCMM)



Les bacs, personnalisés et munis d'une puce électronique, seront pesés au moment où ils seront levés pour être vidés (le bac devra être rempli au maximum et le couvercle fermé). Le camion-benne sera muni d'un système informatique de reconnaissance et d'enregistrement. Les sacs jaunes de tri ne seront pas facturés.

Cette nouvelle tarification est une des actions du Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPD) de la CCMM (2018-2020) que toute collectivité compétente doit élaborer depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Une Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi du programme local de prévention des déchets composée d'élue-e-s, de représentant-e-s d'associations, de techniciens de la CCMM a été installée en mars 2018 pour faire vivre ce programme de 7 axes (Eco-exemplarité, seconde vie des objets, à la maison, compostage et jardinage au naturel, à l'école, au travail et communication/sensibilisation).

En instaurant la TEOMi, la CCMM fait le pari d'une réduction des déchets et donc d'une diminution des coûts pour la collectivité mais aussi pour les habitants comme cela se produit dans d'autres territoires (Toulois...). Elle vise à encourager les habitants à trier davantage, à composter davantage, à utiliser davantage les points d'apport volontaire (verre, papier, textiles). L'objectif est une réduction de 14 % du volume des déchets ménagers par habitants et par an d'ici 2020.

A partir du 4 juin, des enquêteurs passeront dans l'ensemble des foyers de la CCMM afin de connaître vos habitudes, vos besoins et ainsi adapter le bac à votre consommation. Ils vous donneront aussi des conseils sur la réduction des déchets. Une information vous parviendra avant leur passage.

Marche familiale à Chavigny

La section « Patrimoine, Mémoire, Environnement » du Foyer Rural en lien avec la mairie, vous propose une marche familiale le Dimanche 24 juin 2018.

Vous pourrez, petits et grands, (re)découvrir le plateau Brabois-Forestière avant sa transformation définitive en Z.A.C, avec son patrimoine attaché aux Mines, le projet de la Z.A.C, la Faune et la Flore, (Jean-Baptiste Schweyer), les vestiges archéologiques, la réserve naturelle..., en comparant le passé et le présent en photos tout en empruntant les nombreux sentiers dont Jean-Louis Mascré possède tous les secrets.



N'oubliez pas la newsletter de Chavigny !

Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de la commune (www.ville-chavigny.fr), renseignez votre adresse mail, en bas de page, sous la rubrique « inscription à la lettre d'information » puis cliquez sur le bouton « s'inscrire ».

Vous recevrez les nouvelles de Chavigny sur votre boîte mail !



Agenda : autour de l'Espace André Chardin

Samedi 09 juin : Fête du Tennis au SLUC
Tennis - Clairs Chênes



Dimanche 07 octobre : repas des Aînés organisé par le CCAS - Pensez à vous inscrire auprès de la mairie !

Judi 21 juin : Fête de la Musique avec l'Ecole de Musique E3M

Dimanche 28 octobre : Broc'Livres et Vinyles organisée par le Comité des Fêtes

Vendredi 13 juillet : Fête Nationale organisée par le Comité des Fêtes

Samedi 17 et dimanche 18 novembre et samedi 24 et dimanche 27 novembre : Chavi'Rire : festival de théâtre délirant organisé par le Comité des Fêtes

Dimanche 23 septembre : 5ème grand prix de Caisses à Savon organisé par le Comité des Fêtes et Colocass

Numéros utiles

Mairie : 03 83 47 24 32

Du Lundi au Jeudi : de 14h00 à 18h00

Le Vendredi : de 14h00 à 16h00



Déchèterie Moselle-Madon : 03 54 95 62 41

Communauté de Communes Moselle et Madon : 03 83 26 45 00